



COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le Secrétaire Général

**4^{ème} RENCONTRE ANNUELLE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COBAC
AVEC LES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLES DE CONTROLE DES
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE PAIEMENT**

(Libreville, le 1^{er} avril 2025)

COMMUNIQUE FINAL

La 4^{ème} rencontre annuelle du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) avec les responsables des fonctions clés de contrôle des établissements de crédit et de paiement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est tenue le mardi 1^{er} avril 2025, à l'Hôtel Radisson Blu de Libreville, en République Gabonaise, sous la présidence de Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la COBAC.

Ont pris part à cette importante rencontre, outre Madame Patricia Danielle MANON, Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, les hauts responsables du Secrétariat Général de la COBAC et plus de deux cent cinquante responsables des fonctions de contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveaux au sein des établissements de crédit et de paiement de la CEMAC.

Dans son propos introductif, le Secrétaire Général de la COBAC a rappelé l'importance de cette rencontre, dont l'objectif principal est d'examiner les problématiques d'actualité découlant de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans les établissements assujettis. Il a ensuite souligné, d'une part, les contraintes liées à la qualité et à la fiabilité de l'information financière du fait de la particularité de l'activité bancaire et, d'autre part, relevé certaines préoccupations majeures, en lien avec la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FTP) pour notre zone. Il a indiqué que la COBAC a pris la pleine mesure de ces défis en renforçant son corpus réglementaire pour l'adapter aux standards internationaux, tant sur le plan du *reporting* prudentiel, qu'en ce qui concerne les exigences de LBC/FTP nouvellement émises par la COBAC. En outre, il a invité les responsables des fonctions clés de contrôle à jouer pleinement leur rôle de garant de la maîtrise des risques, ainsi que de la régularité et de la conformité des opérations initiées au sein de leurs établissements.

Ainsi, le Secrétaire Général de la COBAC a introduit les deux thématiques figurant au programme des travaux de cette rencontre à savoir, la **qualité et la fiabilité du reporting CERBER sur base sociale** et la réforme sur la **réglementation COBAC portant sur les diligences des établissements assujettis en matière de LBC/FTP**.

Abordant le premier thème, Monsieur Félix NDZIE, Directeur de la surveillance permanente des établissements de crédit et de paiement au Secrétariat Général de la COBAC, a présenté les grandes lignes du cadre réglementaire du *reporting* prudentiel édicté par la COBAC et dressé un état des lieux de la qualité de l'information contenue dans les états réglementaires déclarés. Il s'est appesanti sur les obligations inhérentes à la production des états CERBER et aux vérifications incombant aux fonctions clés de contrôle. Enfin, il a rappelé le dispositif des

sanctions applicables, en lien avec la qualité de l'information financière et prudentielle produite, ainsi que les perspectives liées aux évolutions réglementaires en cours.

S'agissant du second thème, Messieurs Aubin Demowi M'BOSSO et Emery TCHOUSI BAH, Adjointes au Directeur au Secrétariat Général de la COBAC, ont respectivement présenté les articulations et les innovations introduites par le nouveau règlement COBAC R-2023/01 sur la LBC/FTP et les lignes directrices élaborées par la COBAC pour favoriser la bonne application de ce règlement. Ils ont, entre autres, insisté sur les modalités d'évaluation des risques de BC/FTP, l'identification des bénéficiaires effectifs, les obligations de vigilance renforcée, les livrables à transmettre au Secrétariat Général de la COBAC et rappelé le dispositif de sanctions applicable.

Pour clôturer le panel des présentations, Madame Aude-Lionelle MADJIDO a partagé l'expérience d'Ecobank Centrafrique dans la mise en œuvre du règlement COBAC R-2023/01, en mettant un accent particulier sur la cartographie des risques de BC/FTP.

Les trois exposés ont été suivis de débats modérés par le Secrétaire Général de la COBAC. En ce qui concerne la qualité et la fiabilité du reporting, les échanges ont porté notamment, sur le rôle et l'implication des fonctions clés de contrôle dans le dispositif de fiabilisation du *reporting* prudentiel au sein des établissements de crédit et de paiement, la fluidité de la communication entre le Secrétariat Général de la COBAC et les assujettis, le besoin d'accompagnement des fonctions de contrôle par le Secrétariat Général de la COBAC, dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière déclarative, ainsi que sur la mise en place d'un dispositif de *reporting* spécifique aux établissements de paiement.

Relativement à la LBC/FTP, les points de discussion ont tourné autour des modalités de mise en œuvre des obligations d'identification de la clientèle, du traitement des PPE, des modalités d'actualisation et/ou de mise à jour du profil de risque des clients, d'une approche de supervision basée sur les risques adaptée à la LBC/FTP, des modalités d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie des risques, et à l'obligation d'élaborer une cartographie spécifique pour certains risques, notamment ceux relatifs à l'informatique et au BC/FTP.

Pour clore les travaux de cette 4^{ème} rencontre annuelle, Madame le Secrétaire Général Adjoint a appelé à une totale implication des responsables des fonctions clés de contrôle au sein des établissements de crédit et de paiement, afin de garantir la qualité et la fiabilité du *reporting* réglementaire, d'une part, et veiller à la mise en œuvre des prescriptions de la COBAC, du GABAC et du GAFI en matière de LBC/FTP, d'autre part. Elle les a également exhortés à marquer de manière permanente leur disponibilité, aux côtés de la COBAC, pour œuvrer au renforcement du cadre d'échanges existant, et à accompagner le régulateur dans ses missions visant à accroître la résilience du secteur bancaire. 

Fait à Libreville, le 1^{er} avril 2025


Marcel ONDELE